



## Comité de Stratégie de l'Enseignement supérieur

### Intervention de la FERC Sup CGT

Union nationale des syndicats CGT  
des établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche

L'audition de la FERC Sup CGT a lieu au lendemain d'élections qui ont vu la population largement rejeter la politique gouvernementale qui ne fait que prolonger, voire amplifier, celle du gouvernement précédent. Il est clair pour nous que les électeurs ont voulu dire qu'ils en avaient assez des plans d'austérité à répétition et des attaques contre nos droits sociaux, encore renforcées par l'annonce du pacte de responsabilité où de nouveaux cadeaux au patronat seraient financés par des coupes supplémentaires de 50 milliards dans les dépenses publiques.

Ce constat est le même dans notre secteur. Il ne fait plus aucun doute pour les personnels de nos établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche que, loin de revenir sur la LRU et le « Pacte pour la Recherche », la mise en place de la Loi Fioraso préserve, dans les faits, toutes les structures précédentes - ANR, AERES, CIR, etc. Cette loi LRU-Fioraso entend aussi mettre en œuvre un changement structurel gigantesque avec la mise en place à marche forcée pour fin juillet 2014 des Communautés d'Universités et d'établissements. Avec une trentaine de ComUE, c'est l'éclatement du Service public national de recherche et d'enseignement supérieur qui se poursuit, en vue de sa régionalisation et de son adaptation à l'Europe des régions comme aux exigences du patronat local. Dans le même temps, établissements du supérieur comme organismes nationaux de recherche se verraient progressivement dépossédés de leurs prérogatives propres, transférées à ces ComUE qui se chargeraient de répartir moyens humains et de fonctionnement en fonction de leurs axes stratégiques. L'absorption des EPST au sein des ComUE, comme membres fondateurs, ne peut aussi que nous inquiéter quant à leur capacité à pouvoir continuer à définir une stratégie nationale pour leurs recherches.

Les maîtres-mots de ces opérations, ce sont mutualisations et économies d'échelle au détriment des conditions de travail des personnels de toutes catégories. D'ores et déjà, ces restructurations entraînent d'importantes mobilités forcées de personnels comme à Marseille ou à Bordeaux (universités « fusionnées »), et imposent aux personnels titulaires, au mépris de leurs droits, de devoir se porter candidats sur de nouveaux profils. Les conditions de travail se dégradent continuellement pour tous avec la baisse des financements de l'État qui mettent les laboratoires dans l'incapacité de travailler dans des conditions correctes sans faire appel à des bailleurs de fonds externes, et surchargeant de travail les personnels en place. Le corollaire de cette situation, c'est l'explosion de la précarité avec le chiffre faramineux, et probablement sous-estimé, d'environ 70 000 non-titulaires fourni par le bilan social du MESR pour l'Université (c'est-à-dire hors CROUS et EPST) ! Le détail des coupes budgétaires liées au pacte de responsabilité devrait être rendu public sous peu, et on a tout lieu de penser que ces coupes vont fragiliser encore davantage nos établissements, notamment les universités dont certaines sont déjà exsangues. Plus généralement, ces coupes vont amplifier le blocage des carrières et des salaires des personnels, et se traduire inévitablement par un renforcement du mal-être au travail.

De plus, toutes ces opérations de restructurations se déroulent de manière totalement anti-démocratique. Le Ministère fait fi de la volonté des personnels qui se mobilisent contre les fusions comme pour UPEC-UPEM, Créteil- Marne La Vallée, et bien d'autres encore... Un exemple emblématique est celui de la ComUE Université Paris-Saclay, « fleuron » de ce gouvernement comme du précédent, où la quasi-totalité des organisations syndicales des établissements concernés s'est prononcée pour son abandon, où les premiers comités techniques convoqués ont rendu des avis unanimement négatifs comme à l'INRA et à Polytechnique, ou majoritairement négatif comme à l'Université Paris-Sud. Personne ne voit de cohérence et de rigueur dans ce projet qui a toutes les chances d'aboutir à un gâchis scientifique comme humain, avec des centaines de mobilités forcées, et des conditions intolérables de transport et de logement. Pourtant, le ministère et le gouvernement continuent comme si de rien n'était !

## **Pour nous, il faut stopper au plus vite cette marche à la liquidation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche publique.**

Dans ce contexte, cette audition qui s'inscrit dans une suite démotivante de consultations tous azimuts, aux effets quasiment nuls, ne peut que nous laisser perplexes.

Comment prétendre que les assises du MESR ont rétabli la confiance alors que la grande majorité des textes et projets du ministère sont rejetés dans les principales instances ? Nous donnerons pour exemple, le projet de décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs qui trahit sans ambiguïté les revendications de la communauté universitaire qui s'étaient exprimées en 2009.

Le gouvernement, comme les présidents d'université, ont pris l'habitude de considérer qu'il suffisait avoir recueilli l'avis, favorable ou négatif, pour légitimer leurs choix et décisions. La course aux regroupements des établissements qui se fait partout dans l'opacité la plus totale en est la manifestation la plus concrète aujourd'hui.

Dans ces conditions, il est difficile pour nous, voire impossible de répondre aux questions que vous posez dans un cadre pré-contraint.

Nous portons le projet d'un Service public national d'Enseignement supérieur et de Recherche démocratique et émancipateur où l'État retrouverait son rôle d'acteur du financement de la Recherche et de l'Enseignement supérieur et de garant du libre accès à des études supérieures pour le plus grand nombre ainsi que de l'indépendance de la Recherche et de l'Enseignement de tout pouvoir politique, financier ou religieux.

Nous considérons qu'assujettir la Recherche et l'Enseignement supérieur aux seuls intérêts du patronat et des pouvoirs politiques locaux, c'est hypothéquer l'avenir de la Recherche de notre pays et ses capacités de développement. Ce sont aussi la jeunesse et ses aspirations pour l'avenir qui sont sacrifiées.

C'est pourquoi, plutôt que vous apporter des réponses à un questionnaire composé de quarante-quatre questions réparties en six rubriques qui définissent et contraignent *a priori* le projet que vous portez, nous préférons évoquer une série de questions qui nous paraissent essentielles et qui sont volontairement omises, noyées ou occultées.

**1. Loi LRU** – Comment comprendre qu'aucune question ne soit posée sur la loi LRU, alors qu'elle a introduit une rupture sans précédent dans l'évolution historique de l'ESR et se trouve en permanence contestée par le monde universitaire depuis sept ans ? La loi LRU-Pécresse du gouvernement Sarkozy/Fillon, prolongée par la loi LRU-Fioraso du gouvernement Hollande/Ayrault, est une catastrophe pour l'Enseignement supérieur et la Recherche. Elle entraîne l'effondrement des moyens budgétaires des établissements, dont plusieurs ont été mis en faillite, et la déréglementation du secteur au profit d'une gestion managériale et comptable, sans contrôles effectifs ni contre-pouvoirs internes ; les directions cherchant en permanence à contourner ou à vider de leur substance les instances représentatives du personnel (IRP) au profit de pratiques de plus en plus autoritaires, opaques et bien trop souvent clientélistes.

De là, d'autres questions absentes de votre questionnaire :

À aucun moment ne sont évoqués les conflits d'intérêt, dans la gouvernance des établissements en particulier, si l'on en juge par des cas déjà observés, pour l'attribution de surprimes aux dirigeants, pour des codirections douteuses de partenariats publics-privés ou encore pour le pilotage de certaines filières d'inscriptions étudiantes ?

Alors que la gabegie de finances publiques se développe dans des dispositifs opaques et clientélistes dits « d'excellence », alors que le recours à des consultants privés pour les montages de projets ou encore dans les budgets de « communication » pour le marketing académique prospèrent sur la mise en concurrence des établissements et la course aux inscriptions étudiantes, votre questionnaire n'aborde pas ces sujets : pourquoi ?

Les personnels du service public sont confrontés à la captation des systèmes décisionnels par de petits groupes para-présidentiels qui ne connaissent ni contrôles de gestion efficaces, ni contre-pouvoirs internes, ni démocratie professionnelle pour assurer la transparence et la discussion des choix dans l'utilisation des moyens publics. La question à poser ne devrait-elle pas être celle du retour à une véritable gestion publique et nationale de notre service d'ESR, s'appuyant sur les règles républicaines encore en vigueur dans la Fonction publique et s'appuyant sur des agents fonctionnaires car seuls à même de remplir en toute indépendance ces missions publiques ? La question fondamentale reste celle de la ré-étatisation de la masse salariale.

Il aurait aussi fallu poser la question de la rémunération des personnels tant il y a urgence à répondre à leur légitime exigence d'augmentation (que nous chiffrons à 8%) du point d'indice.

**2. INÉGALITÉS** – La sixième question dans le canevas proposé devrait faire l'objet d'un chapitre entier : les inégalités sociales entre familles et étudiants/tes, selon leurs niveaux de revenus, s'aggravent sous l'effet de cette politique conduite et prolongée depuis sept ans. Les établissements sont poussés à compenser les coupes budgétaires par des formes partenariales de privatisation des services et par l'augmentation des droits d'inscription des étudiants. Seuls sont préservés nationalement les budgets des filières élitistes, précocement et socialement sélectives, alors que les budgets, déjà très bas, des filières « de masse », en charge de l'ensemble de la population, sont supprimés ou détournés de leurs finalités.

La sélection précoce, dès le collège et le lycée, discrimine socialement les enfants dans l'accès aux études supérieures et détermine longtemps les inégalités et les échecs enregistrés dans l'enseignement supérieur. De plus les écarts de dotations financières, notamment au regard du ratio dotation/nombre d'étudiants, entre les filières élitistes et l'ensemble des autres filières de formation en charge d'accueillir et de former l'ensemble de la population, contribuent à aggraver les inégalités. Tout ceci devrait faire partie des questions majeures que doivent se poser ceux qui sont censés se préoccuper de l'avenir de la jeunesse ?

La discrimination femmes et hommes dans l'accès aux qualifications et aux revenus supérieurs particulièrement dans les secteurs et métiers où ces qualifications et revenus sont les plus élevés est une évidence que nul ne peut nier. Ceux qui nous gouvernent font souvent mine de s'en soucier... mais, qui pourrait attendre de réelles améliorations en ce sens dans le cadre de restrictions budgétaires et de démantèlement de l'ESR que nous connaissons aujourd'hui ?

**3. RÉGIONALISATION** - Il est étonnant de ne pas voir apparaître le mot « régionalisation » dans le canevas des auditions alors que c'est l'un des axes centraux de la politique actuellement menée. Propulsée par des injonctions européennes et par des considérations de stratégie partisane en France, cette politique nuit gravement à l'intérêt général du pays, car elle accélère la déréglementation, elle accroît les désertifications ainsi que les inégalités territoriales ; en spécialisant thématiquement les territoires, elle contraint à la délocalisation des étudiants et des étudiantes, ce qui augmente les coûts d'accès aux études donc les discriminations sociales.

Les questions principales que soulève cette régionalisation sont éludées dans le canevas que vous proposez, ce qui n'étonne qu'à moitié puisque le cadre de la loi LRU-Fioraso aggrave la « territorialisation » de l'ESR.

Qui pourrait croire que les projets de régionalisation de l'ESR, concentrant les flux financiers publics pour la formation et la recherche sur les métropoles de quelques régions à forte concentration urbaine, pourraient ne pas accroître les inégalités et la désertification d'un très grand nombre de territoires français ?

Comment la spécialisation thématique régionale de la recherche, pour des motifs financiers d'accès aux fonds structurels européens, pourrait ne pas entraîner celle de l'enseignement supérieur et avec elle, celle des lycées, comme on l'observe déjà avec les « campus numériques » régionaux et les nouvelles politiques « Bac-3/Bac+3 » ?

Comment croire que les formations et les diplômes ne seraient pas à terme territorialisés, attaquant par là les diplômes nationaux sur lesquels se basent les conventions collectives et les statuts ? En outre, quelles garanties peut-on avoir qu'une partie des personnels ne soit pas à court terme transférés hors de la Fonction publique d'État, comme les personnels TOS du second degré ?

**4. NUMÉRIQUE** – Le numérique est une dimension étrangement marginale dans votre projet pour une prospective supposée porter sur la prochaine décennie. Dans le contexte de la politique précédemment décrite, en effet, les opportunités de progrès professionnels et sociaux bien réels qu'offrent les technologies émergentes sont utilisées politiquement pour amplifier le démantèlement du Service public : substitution d'enregistrement bas de gamme aux enseignements réels ; propulsion d'un marché privatif de l'éducation commercialisant des données publiques ; création de campus numériques régionaux hors-sols spécialisés thématiquement...

Là encore les questions centrales ne sont pas posées :

Comment serait-il possible d'éviter que ce dévoiement politique des opportunités technologiques nouvelles produise sur le plan pédagogique une ségrégation entre des privilégiés conservant l'enseignement en présence et le reste de la population renvoyée aux diffusions numériques moins coûteuses , dans le cadre des restrictions budgétaires actuelles ?

Comment pourrions-nous être assurés que le libre accès par Internet aux données publiques et notamment aux résultats de la recherche scientifique financée sur fonds publics ne serve pas principalement à la production de bénéfices privés par commercialisation de ces données ou résultats ? Toutes les mesures et orientations politiques prises en matière d'ESR, d'« excellence », de Partenariats Privé Public (PPP) entre autres, ne tendent-elles pas, à l'épreuve des faits, à démontrer qu'il ne peut, dans ce cadre, y avoir aucune assurance ?

Qui pourrait nous assurer que cette politique de développement vers le numérique ne soit pas un prétexte à la création de propriété et n'aboutisse ainsi à la confiscation des savoirs et des connaissances qui constituent un bien public en vue et à leur privatisation progressive en vue de leur exploitation commerciale et lucrative ?

**5. ARTICULATION Enseignement / Recherche** – L'articulation recherche & enseignement, fondement de l'enseignement supérieur, est attaquée budgétairement et idéologiquement. La secondarisation du premier cycle universitaire, l'exploitation d'enseignants non-chercheurs, de plus en plus précaires, la modulation des services d'enseignants-chercheurs, marginalisent la recherche au détriment du niveau de formation post-bac dû aux étudiants. La subordination de la recherche aux objectifs à court terme des entreprises, nuit à la créativité et à l'innovation qui leur seront utiles à long terme tout en laminant le débouché pédagogique de la recherche, essentiel à l'ensemble de l'éducation nationale.

Là encore, les interrogations essentielles sont absentes de votre travail .

Comment éviter la secondarisation de la Licence et comment maintenir le lien entre enseignement et recherche, sinon en arrêtant l'affectation massive des enseignants du second degré dans le supérieur et, dans le même temps, en permettant une réelle promotion de ceux-ci dans les corps d'enseignants-chercheurs (ce qui nécessite de nombreux postes de MCF et des décharges pour les PRAG/PRCE pour faire de la recherche) ?

C'est parce que les enseignants-chercheurs de nos établissements ont un statut particulier que l'adossement de l'enseignement à la recherche doit être garanti. Nous savons que les gouvernements successifs, et celui-ci en particulier, n'ont de cesse de tenter de remettre en cause les statuts nationaux des personnels (ceux des enseignants chercheurs comme ceux des personnels BIATSS) et tous les universitaires ont en mémoire la longue bataille qu'ils ont été contraints de mener en 2009 pour maintenir le statut des enseignants-chercheurs. Quelles garanties pour les enseignants-chercheurs , mais aussi pour les personnels BIATSS, et leurs statuts respectifs dans le cadre des ComUE ?

Montreuil, le 26 mai 2014